

**PROCES VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE**  
**Avec délibérations par voie d'échanges écrits**  
**Séance du vendredi 10 novembre 2023**

**Membres du Conseil Académique : 24**

**Présents : 20**

**Absents : 3**

**Procurations : 1**

<b>Présidente : Mme Maria LONY</b>	Absente (Proc. à M. BONDIL)	<b>Collège F (Etudiants) :</b>  M. Joseph BELBRUN M <sup>me</sup> Manuelle GEORGES (supp) M <sup>me</sup> Thalia PEREIRA-DO-NASCIMENTO M <sup>me</sup> Jamesly LAGUERRE (supp) M. Watsons TIENORD M <sup>me</sup> Nathalie RAMHIT (supp) M. James-Son DERISIER M. Deneser Rockefeler EDOUARD (supp) M <sup>me</sup> Sophia-wideline JOSEPH M <sup>me</sup> Chantal EDUARDS (supp) M. Rhagive JUSTE M <sup>me</sup> Yolande SIBE (supp)	Absent
<b>Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :</b>  M. Mathieu NACHER M <sup>me</sup> Ghislaine PREVOT, VP Recherche	Présent Présente	M. Jean-Christophe ROGGY, INRAE M. Stéphane CALMANT, IRD M. Frédéric MENARD, IRD (supp) M. Damien DAVY, CNRS M. Vincent GOUJON, CNRS (supp) M <sup>me</sup> Françoise DOUCHIN, CNES M <sup>me</sup> Marie-José GAUTHIER, CNES (supp) M. Jean-Bernard DUCHEMIN, Inst. Pasteur (1 siège vacant, IFREMER)	Absente Présent Présente
<b>Collège B (Maîtres de conférence ou assimilés) :</b>  M. Frédéric BONDIL, VP CFVU M <sup>me</sup> Giulia MANERA	Présent Présente	<b>Organismes de recherche :</b>  M. Harry ARCHIMEDE, INRAE M. Jean-Christophe ROGGY, INRAE (supp) M. Stéphane CALMANT, IRD M. Frédéric MENARD, IRD (supp) M. Damien DAVY, CNRS M. Vincent GOUJON, CNRS (supp) M <sup>me</sup> Françoise DOUCHIN, CNES M <sup>me</sup> Marie-José GAUTHIER, CNES (supp) M. Jean-Bernard DUCHEMIN, Inst. Pasteur (1 siège vacant, IFREMER)	Présent Présent Présent
<b>Collège C (Docteurs) :</b>  M. Ibrahima DIA M <sup>me</sup> Carole RACON	Présent Présente	<b>Personnalités extérieures</b>  M. Eric LAFONTAINE M <sup>me</sup> Sandra-Jules SAID-JEREMIE M <sup>me</sup> Henrietta VAN-KEEKEN (1 siège vacant)	Présent Présente Présente
<b>Collège D (Autres pers. enseignants) :</b>  M <sup>me</sup> Martine BUFFET Siège vacant	Présente	<b>Assiste également :</b>  Olivier FRENET (CROUS)	
<b>Collège E (Personnels BIATSS) :</b>  M <sup>me</sup> Murielle HUBERT M. Jean THO KAU	Présente Présent		
<b>Voix consultative</b> (art. L953-2 du CE) M. le Pdt (Laurent LINGUET) M. le DGS (Christophe CHASSEGUET) L'agence comptable	Présent Présent Absente		
<b>Personnalités invitées :</b> Mme Chrystel CLERY-TAMARIN (DAJI), Mme Lydie GUIOVANNA (Gestionnaire des instances)			

Les membres du Conseil Académique sont invités à se réunir afin de délibérer à distance à travers un échange écrit.

Les échanges porteront sur le point suivant :

1/ Demande de création d'une licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) "hors vague".

Un mail a été adressé aux membres afin de leur expliquer le déroulement de cette consultation qui s'effectue en trois étapes :

1) Vérification du quorum le 07/11/2023 à 13h00 : indication par retour de mail de la disponibilité pour participer à la consultation à l'adresse électronique [daj@univ-guyane.fr](mailto:daj@univ-guyane.fr).

2) Débats du 07/11/2023 au 09/11/2023 à 13h00 : Après vérification du quorum, les débats sont lancés. Le délai fixé pour les débats est de 48 heures minimum.  
Le 07 novembre 2023, la gestionnaire des instances constate le quorum.

Les échanges par mail sont ouverts pour une durée de 48 heures.

**Intervention de Monsieur Ibrahima DIA** : Proposition sur la maquette sur les compétences linguistiques et transversales.

*Pourquoi ne pas ajouter des matières comme la statistique appliquée aux sports et le management de l'évènementiel sportif (ou conduite de projets) ?*

*Ce serait un atout pour les futurs étudiants détenteurs de la Licence STAPS.*

*Les statistiques au semestre 1 et le management au semestre 3 par exemple.*

*La fiche RNCP correspondante est RNCP34730 (avec 1 ou 2 blocs de compétences au choix).*

*Un étudiant diplômé en STAPS et qui peut conduire un projet ou un mettre en place un évènement sportif est toujours apprécié.*

3) Vote le 09/11/2023 à 13h00 : A l'issue des débats, un message a été adressé pour formaliser la clôture des débats et le passage au vote, pendant 24 heures, via l'adresse électronique [daj@univ-guyane.fr](mailto:daj@univ-guyane.fr).

La session de vote est ouverte à 13 heures.

La gestionnaire des instances rappelle aux membres que ceux-ci doivent être adressés à l'adresse [daj@univ-guyane.fr](mailto:daj@univ-guyane.fr) en indiquant : « POUR », « CONTRE », « ABSTENTION » ou « NE PREND PAS PART AU VOTE ».

Le 10 novembre 2023 à 14 heures, après clôture de la séance, le résultat du vote est communiqué aux membres du conseil :

- |                                  |    |
|----------------------------------|----|
| ➤ Nombre de votants :            | 20 |
| ➤ Nombre de bulletins exprimés : | 20 |
| ➤ Ne prend pas part au vote :    | 0  |
| ➤ Abstention :                   | 2  |
| ➤ Blanc :                        | 0  |
| ➤ Contre :                       | 0  |
| ➤ Pour :                         | 18 |

**Décision** : La demande de création d'une licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) "hors vague" est approuvée.

Cayenne, le 10/11/2023

La Présidente du Conseil Académique



Maria LONY